

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5290

présenté par

M. Meizonnet, M. Bilde, Mme Pujol, M. Pajot, Mme Le Pen et M. Chenu

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et les raisons objectives pour lesquelles la France bénéficie d'un mix électrique majoritairement décarboné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'inclure dans les différentes démarches pédagogiques encouragées par l'article 2, l'explication de la production électrique en France et les raisons de sa décarbonation.